

Dotations de fonctionnement complémentaires 2011

Rapport n° CP/2011/790

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation au titre des exercices 2010 et 2011 des collèges ci-après pour un montant total de 35 122 €, soit :

MOLSHEIM "Rembrandt Bugatti" : 3 500 € (2011)

SELESTAT "Mentel" : 8 000 € (2011)

SOUFFELWEYERSHEIM : 9 000 € (2011)

STRASBOURG "Sophie Germain" : 9 000 € (2011)

STRASBOURG "Vauban" : 5 622 € (2010)

II – Dotation de fonctionnement "autres dépenses"

Cette dotation doit couvrir les charges de fonctionnement courant (téléphone, affranchissement, internet etc...) et elle se calcule en fonction des effectifs de chaque établissement.

Le collège "Vauban" à STRASBOURG a subi une augmentation de ses effectifs de 53 élèves à la rentrée scolaire 2011 en raison de l'accueil des trois nouvelles divisions secondaires de l'Ecole Européenne. Je vous propose de régulariser la dotation "autres dépenses" (euro/élève) pour les 4 mois restant de l'année 2011 pour un montant de 1 300 €.

III – Frais de déménagement

Dans le cadre de la participation du Département aux frais de déménagement des établissements scolaires, le collège "Beatus Rhenanus" à SELESTAT a sollicité une aide financière afin qu'il puisse recourir à une association d'insertion pour le déménagement de mobilier scolaire dans leurs locaux. A cet effet, je vous propose d'attribuer une subvention forfaitaire de 200 € au collège.

IV – Frais de transport

Les élèves demi-pensionnaires du collège "Lezay Marnésia" à STRASBOURG sont hébergés par le lycée "Jean Monnet" à STRASBOURG.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport (janvier à juin 2011) de ces élèves demi-pensionnaires qui s'établissent à 6 375 €.

V – Enlèvement des déchets verts

Le collège d'ERSTEIN demande une aide financière du Département pour lui permettre de régler la redevance pour l'enlèvement et le traitement des déchets verts stockés au collège, dont le coût s'élève à 932 €.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui accorder une subvention exceptionnelle de 470 € représentant la moitié du montant de la redevance.

VI – Actions éducatives

Dans le cadre du Projet Territorial de Développement Culturel de l'Alsace Bossue, à l'initiative du Département, un projet partagé d'éducation artistique "Quand l'architecture devient Paysage" a été défini entre les trois collèges du territoire, en partenariat avec la Grange aux Paysages. Afin d'enrichir les ateliers proposés par des artistes professionnels (financés par l'Action culturelle en Milieu scolaire d'Alsace) et de créer du lien entre les structures scolaires et les acteurs culturels du territoire, les collégiens iront visiter différentes expositions.

Je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux collèges "Pierre Claude" à SARRE-UNION, "Des Racines et des Ailes" à DRULINGEN et "de l'Eichel" à DIEMERINGEN.

Le collège "Stockfeld" à STRASBOURG a mis en place, pour cette année scolaire, un projet global articulant de nombreux projets pédagogiques, éducatifs, culturels, scientifiques et sportifs impliquant tous les élèves. Le projet global répond à un déficit culturel et éducatif et permettra de stimuler l'envie d'apprendre et l'envie de progresser pour tous les élèves. Il a aussi pour objectif de prévenir le décrochage scolaire et par conséquent a été financé par la Fondation de France.

Afin d'acheter du matériel nécessaire à la réalisation des différents projets, je propose d'attribuer au collège "Stockfeld" une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

VII - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Les demandes réunies à ce jour concernent le remplacement des appareils de plus de 5 ans d'âge dans les établissements suivants :

ILLKIRCH "Roseaux"	1 photocopieur pour la pédagogie
WASSELONNE	1 photocopieur pour la pédagogie

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer les subventions forfaitaires suivantes :

ILLKIRCH "Roseaux"	5 000 €
WASSELONNE	5 000 €
Total	<hr/> 10 000 €

VIII – Véhicule de service

Le collège "Kléber" à HAGUENAU sollicite une subvention pour le renouvellement de son véhicule de service. En effet, l'état d'entretien et l'âge (plus de 10 ans) de ce véhicule nécessitent son remplacement.

Pour permettre de garantir la continuité de son service et notamment de la restauration scolaire, je vous propose d'accorder au collège "Kléber" une subvention de 5 000 €.

IX – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

DRUSENHEIM	
tableaux scolaires	1 126 €
ESCHAU	
une tondeuse à gazon destinée à l'entretien des espaces verts	900 €
LAUTERBOURG	
une tondeuse à gazon autoportée	3 000 €
MARMOUTIER	
une sono pour l'enseignement de l'EPS	995 €
OBERNAI "Europe"	
des batteries pour une auto-laveuse	1 752 €
Total	<u>7 773 €</u>

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 404 767,00 €	94 649,46 €	71 240,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements d'enseignement public des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 71 240 €, dont :

- 35 122 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation en faveur des collèges suivants :

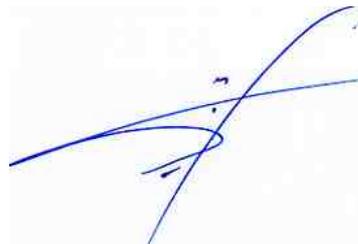
- . MOLSHEIM "Rembrandt Bugatti" : 3 500 € (exercice 2011)*
- . SELESTAT "Mentel" : 8 000 € (exercice 2011)*
- . SOUFFELWEYERSHEIM : 9 000 € (exercice 2011)*
- . STRASBOURG "Sophie Germain" : 9 000 € (exercice 2011)*
- . STRASBOURG "Vauban" : 5 622 € (exercice 2010)*

- 1 300 € au collège "Vauban" à STRASBOURG, au titre de la dotation "autres dépenses" (euro/élève) pour l'exercice 2011

- 200 € au collège "Beatus Rhenanus" à SELESTAT au titre de la participation du Département aux frais de déménagement
- 6 375 € au collège "Lezay Marnésia" à STRASBOURG pour couvrir les frais de transport (janvier à juin 2011) des élèves demi-pensionnaires
- 470 € au collège d'ERSTEIN pour l'enlèvement et le traitement des déchets verts
- 5 000 € au titre de la participation du Département à des actions éducatives menées dans les collèges suivants :
 - . SARRE-UNION "Pierre Claude" : 1 000 €
 - . DRULINGEN "Des Racines et des Ailes" : 1 000 €
 - . DIEMERINGEN "l'Eichel" : 1 000 €
 - . STRASBOURG "Stockfeld" : 2 000 €
- 10 000 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :
 - . ILLKIRCH "Roseaux" : 5 000 €
 - . WASSELONNE : 5 000 €
- 5 000 € au collège "Kléber" à HAGUENAU pour l'acquisition d'un véhicule de service
- 7 773 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . DRUSENHEIM : 1 126 € (fourniture de tableaux scolaires)
 - . ESCHAU : 900 € (une tondeuse à gazon)
 - . LAUTERBOURG : 3 000 € (une tondeuse à gazon autoportée)
 - . MARMOUTIER : 995 € (une sono pour l'enseignement de l'EPS)
 - . OBERNAI "Europe" : 1 752 € (des batteries pour une auto-laveuse).

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL